

Bon No: 001125505	1ere Gachée: 13:49 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 10/02/2026 référence commande(2): 0326212396	reap050226081219	Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410222 chantier: 022283	BELLEZZA SAS Clamanges		4 ROUTE DE MONTMIRAIL 51000 Châlons face Mairie 06.66.06.06.73 51130 Clamanges		Véhicule: S14 SEMI 10M MOSCONI MOSCONI
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
13:30					CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 
code Béton NJB205C350	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XC1	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) S5 Dmax 10
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C20/25	
appellation commerciale C20/25 XC1 S5 Dm10 CEM2 350					
Propriétés particulières spécifiées Micro Beton					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP		F.SYNTHETIQUES SPHRE ISOFLOW 956		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1